

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1965 - 4^e Année

Prix au numéro : 15 frs — Abonnement annuel : 75 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages

N° 19-20

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.

LIMINAIRE

Ceci s'adresse non seulement à nos membres mais aussi à celui qui s'estimerait « dignus intrare » ainsi qu'aux lecteurs épris d'histoire, en particulier de celle de notre bonne ville de Bruxelles.

Au seuil de l'année 1965, nous pouvons opiner que notre Association se développe d'une manière favorable.

La vitalité dont elle fait preuve se développe harmonieusement : conférences, visites guidées d'expositions et monuments, publication régulière de notre Bulletin en sont les manifestations. Les abonnements à notre Bulletin souscrits par des personnes qui ne sont pas membres de notre Groupement devraient cependant augmenter en nombre. Grâce à leur soutien nous pourrions améliorer la présentation de notre périodique et en accroître le volume.

Mentionnons aussi, « last not least » chacune des études sur les anciens Registres aux admissions des Lignages Serhuyghs, Sweerts et Sleuws déjà publiées grâce aux recherches et au travail de nos membres les plus actifs et avec l'aide matérielle des membres sympathisants. Une quatrième étude traitant du Lignage Coudenbergh est en préparation.

Depuis sa fondation le 27 février 1961, date à laquelle, sous l'impulsion créatrice de notre Président, l'Association fut établie en A.S.B.L., celle-ci s'est donc bien affirmée. Et nous trouvons de nouveaux encouragements dans l'attachement que beaucoup de nos membres témoignent à notre société : signalons en particulier le succès des dîners organisés le jour de notre assemblée annuelle statutaire. Celui qui suivit l'assemblée de juin dernier fut présidé par le Comte t'Kint de Roodenbeke, notre Président. Sept grands panneaux représentant les armoiries de chacun des Lignages, restaurés à l'intervention généreuse de celui-ci, ornaient les murs de la salle de réunion.

Je me plais à reconnaître que les résultats acquis sont dûs en grande partie à la compétence et au dévouement de M. H.C. van Parys, notre Référendaire, à la plume alerte et l'esprit inventif, à la

bonne collaboration du secrétaire-trésorier, M. Leynen, de M. André Braun de ter Meeren, qui veille sur la publication de notre Bulletin, de M. José Anne de Molina, juriste et héraldiste distingué. Mention spéciale doit être faite du Baron t'Kint de Roodenbeke pour le soin qu'il met à organiser nos manifestations. De son côté la Commission des Preuves mène un travail sérieux et consciencieux en examinant les dossiers et preuves généalogiques présentés par les candidats à l'entrée dans notre Association.

En somme, une excellente équipe, gage de succès, anime notre société.

De nouvelles initiatives viennent d'être prises : la frappe de médailles aux armoiries complètes des Lignages et la publication dans notre Bulletin de crayons généalogiques d'ascendance lignagère de nos membres qui le demandent.

L'appartenance à notre Association, impliquant une origine lignagère, est certainement motif de légitime fierté. Si les admissions exigent une filiation dûment prouvée et examinée avec rigueur scientifique cela ne doit pas écarter les candidats. Il suffit que notre Commission des Preuves juge un dossier généalogique exact pour le voir sanctionné par le conseil d'administration. Les travaux et recherches menées pour les admissions faites jusqu'à présent ont permis de dresser certains troncs communs auxquels il n'est guère difficile de venir se rattacher. Les nouveaux candidats peuvent nous consulter à ce sujet. Les « Mémoires Justificatifs » entérinés comme dûment prouvés pendant la période 1961-64 sont réunis en un volume. La générosité de M. Braun de ter Meeren, vice-président d'honneur, a permis de présenter cette précieuse collection sous une luxueuse reliure.

Nous trouvons là de nombreux liens de parentés réciproques, plus ou moins éloignés, jadis ignorés et aujourd'hui solidement établis, dont la découverte a déjà épargné à tel ou tel candidat des recherches laborieuses.

Ceci, joint aux occasions qui se présentent de nous rencontrer, est de nature à développer entre nos membres des liens de cordialité et de sympathie.

Il convient de relever que les racines lointaines de notre ascendance autochtone prouvent qu'il y a entre des familles appartenant à nos deux communautés une affinité de sang étroite qu'on ne peut dissocier et qu'il serait malheureux d'essayer de saper.

Notre Association des Descendants des Lignages de Bruxelles se présente ainsi comme un facteur de solide union entre de vrais Belges, dévoués à la Patrie et indéfectiblement attachés à leur Dynastie.

C'est là que notre société réalise un de ses buts et qu'elle acquiert une respectable utilité.

D^r SPELKENS,
vice-président

UN TRES ANCIEN VITRAIL DE L'EGLISE SAINTE-GUDULE

Il existait dans l'église des S.S. Michel et Gudule, du temps de sa splendeur, car elle fut saccagée par les réformés, en 1579, sous le gouvernement de l'archiduc Mathias, de très anciens vitraux.

Sur l'un d'eux, autour d'un Saint-Michel resplendissant, les chefs des lignages avaient fait reproduire les armes de ceux-ci en y ajoutant une inscription dont le texte a été conservé¹⁻².

Nous la reproduisons ici. Elle est naïvement versifiée et n'a évidemment qu'une valeur folklorique, mais comme notre dessein est de faire en sorte que rien de ce qui intéresse les lignages de Bruxelles ne nous demeure étranger, nous imaginons qu'elle est susceptible d'éveiller la curiosité de certains de nos lecteurs.

Rombaut donne une excellente traduction de ces versicules jaillis il y a environ six cents ans de la cervelle d'un rimailleur obscur et inconnu, mais sans aucun doute d'une touchante piété :

De seven Adelborsten in Brussel geprivilegeert
Hebben dit gelas hier samen vereert.
Daer *Sleeuws* eerste van adel was gepresenteert
Rodenbeek de tweede in dees edelbende
De derde *T'Serroelofs* de wel bekende
t'vierde *Coudenbergh* zeer vroom en milde
t'vyfde *T'Steenweghs* metten schelpen schild
Den sesde *T'Serhuyghs* die niemand moet wyken
En *Sweerts* daer en boven. Dit syn al gelycken
Die tot Godts eeren dit gelas hebben gegeven
In 't jaer duysent dry hondert tachtigh seven
Verwachtende hier naer het eeuwigh leven.
S. Michiel ende S. Goedele hebben sy doen stellen
Ter eeren Godts, spyt den duyvel der hellen.

Traduction :

Les sept lignages privilégiés de Bruxelles
Exaltés en lustre et splendeur
Ont ensemble consacré ce vitrail
Sur lequel *Sleeuws* le premier en noblesse fut représenté,
Rodenbeek le second dans cette noble troupe,
Le troisième *Serroelofs* le bien connu,
Le quatrième *Coudenbergh*, très pieux et doux
Le cinquième *T'Steenweghs* avec son écusson de coquilles.

¹ J.A. ROMBAUT : *Bruxelles illustré*, tome I, p. 126.

² Louis HYMANS : *Bruxelles à travers les âges*, tome I, p. 126.

Le sixième *T'Serhuyghs* que nul ne fait reculer
Et *Sweerts* en outre. Ce sont ceux-ci pareils
Qui ont en l'honneur de Dieu donné ce vitrail
En l'an mil trois cent quatre-vingt-sept,
Attendant ici la vie éternelle.
A S.S.-Michel et Gudule ils l'ont fait placer
En l'honneur de Dieu et en dépit du diable des enfers.

D^r SPELKENS



LE SURINTENDANT DU CANAL (Superintendent van de schipvaert)

Dans une étude écrite par A. WAUTERS et publiée par l'administration communale de Bruxelles en 1882, figure la liste des surintendants et des receveurs ayant pris part à l'administration du canal de Bruxelles à Willebroeck.

Cette liste a été reprise dans le livre de Louis HYMANS : *Bruxelles à travers les âges*.

Pourquoi cette redite dans notre bulletin ? Parce qu'il a comme but de rassembler tous les documents susceptibles d'intéresser nos membres et d'aider dans leurs recherches les personnes qui, pour une raison ou une autre désirent satisfaire la curiosité historique que leur inspirent les sept familles patriciennes de Bruxelles.

Tous les surintendants du canal appartenaient à un des sept lignages et y avaient été régulièrement inscrits.

Des dates sont indiquées ici en ce qui concerne chacun de ces fonctionnaires. Elles permettent de vérifier des données figurant dans des ouvrages dont il a été question ailleurs ; elles apportent aussi des renseignements précis pouvant servir à la biographie des intéressés.

La liste des *receveurs* publiée par Wauters dans le même ouvrage offre moins d'intérêt pour nous puisqu'ils n'appartenaient pas aux lignages de Bruxelles.

Origine :

Le 4-6-1477, Marie de Bourgogne autorisa la ville de Bruxelles à creuser un canal reliant cette ville au Rupel et à l'Escaut ¹. Charles-

¹ Charte du 4-6-1477. A. WAUTERS, *Documents concernant le canal*, p. 18.

Quint, le 7-11-1531 confirma cet octroi et permit à la ville de lever un péage sur le canal à construire ².

En 1550, Jean de *Locquenghien* fut désigné, en sa qualité de premier bourgmestre, pour diriger ou contrôler les travaux, avec Adolphe de *Douvrin*, délégué du second membre et Jean *Stassart*, délégué des métiers ³.

Le canal de Bruxelles à Willebroeck fut livré à la navigation en 1561 ⁴. *Locquenghien* continua d'y donner ses soins jusqu'à sa mort survenue le 7-4-1573, en assurant la surintendance générale ⁵.

Au début il y avait en outre pour l'administration du canal deux receveurs désignés d'abord par les trois membres, puis, à partir de 1577 par les Nations seules ⁶.

Nombre :

En 1589, le gouvernement attribua aux lignages une part dans cette administration et décida qu'il y aurait désormais un receveur pris parmi les membres des lignages et deux parmi ceux des Nations. Le premier prit le nom de surintendant du canal ⁷. Il n'y en eut jamais qu'un seul. Le nombre des receveurs des Nations fut en 1704 ramené à un seul.

Fonctions :

Le receveur « du haut côté » (*van der hoochsyde*), c'est-à-dire des lignages, avait la surintendance (d'où son nom) de tout ce qui concerne la direction et l'entretien du canal et en particulier de tout ce qui se rapportait au transport des personnes dans les barques publiques, aux écluses, etc., étant entendu que les deux autres receveurs devaient toujours délibérer avec lui.

La recette, la dépense et le maniement des deniers étaient assurés par l'un des receveurs des Nations.

Le surintendant assistait à la reddition des comptes qui avait lieu annuellement ⁸.

Durée des fonctions :

Le surintendant était nommé pour un an, lors du renouvellement du magistrat ⁹. Lorsque l'usage s'établira de proroger le magistrat deux ou plusieurs années, le surintendant suivra le sort de celui-ci.

² Octroi du 7-11-1531. *Ibid.*, p. 29.

³ *Ibid.*, p. XVII.

⁴ *Ibid.*, p. XIV.

⁵ *Ibid.*, p. 173.

⁶ *Ibid.*, même page.

⁷ Placard du 23-8-1589. *Ibid.*, p. 68.

⁸ Même placard.

⁹ *Idem.*

Mode de nomination :

Il est désigné par le prince et pris parmi les derniers bourgmestres, échevins, receveurs de la ville et surintendants du canal sortants ¹⁰. (Les receveurs sont désignés par le premier bourgmestre et les échevins, parmi les candidats à la magistrature présentés par les Nations.)

Sous Joseph II, il fut question de dépouiller la ville de la direction des travaux du canal et le gouvernement confia ceux-ci au colonel et ingénieur de *Brou*. Cependant, dès le 29-5-1787, nos gouverneurs autorisaient la ville à pourvoir de la manière accoutumée au remplacement du surintendant baron *van Weerde* mort en charge le 7-9-1786 ¹¹.

Liste des surintendants du canal ¹² :

Lorsqu'on se borne à nommer l'année, l'entrée en fonctions a lieu le 24 juin (Saint-Jean).

Sire Antoine de Locquenghien, chevalier, sgr de Melsbroeck, entré en fonction le 24-6-1589.

Messire François Absolons, 1593.

Mess. Jean de Mey, 1596.

Sire Henri de Dongelberghe, chev., sgr de Zillebeke, etc., 1597.

Sire Antoine de Locquenghien, de nouveau, 1598.

Messire Jean Du Quesnoy, 1600.

Sire Henri de Dongelberghe, de nouveau, 1602.

Sire Charles van Laethem, sgr de Court-Saint-Etienne, 1603.

Mess. Antoine de Gottignies, sgr de Neer-Yssche, 1605.

Sire Jean de T'Serclaes, chev., sgr de Neder-Ockerzeel, 1606.

Sieur et maître Théodore Schotte, I.U.L., 1607.

Sire Jean T'Serclaes, de nouveau, 1608.

Messire Antoine de Gottignies, de nouveau, 1609 (est nommé conseiller de Brabant).

Sire Gilles van Busleyden, chev., sgr de Leverghem, 1610.

Mess. Jean de Bruxelles, 1611.

Mess. Englebert de Raveschot, 1612.

Sire Henri de Dongelberghe, de nouveau, 1613.

Messire René de Baronaige, sgr de Crainhem, 1614.

Sire Charles van Laethem, de nouveau, 1616.

Sire Gilles de Busleyden, de nouveau, 1617.

¹⁰ *Idem.*

¹¹ *Ibid.*, p. XXIV et 177. Lettre des gouverneurs généraux au Magistrat du 29-5-1787. *Ibid.*, p. 134.

¹² A. WAUTERS, o.c.p. 174-176, d'après le ms. 794-796 des Archives de la Ville de Bruxelles, intitulé *Memoriaalboeck van der nieuwer Schepvaert...*

Sire Antoine de Locquenghien, de nouveau, 1618.
 Messire René de Baronaige, de nouveau, 1619.
 Mess. Balthazar van Laureten, 1620.
 Sire et Maître François van der Cruycen, I.U.L., 1621.
 Mess. Gérard d'Oyenbrugghe, 1623.
 Sire Antoine de Locquenghien, de nouveau, 1625.
 Sire Frédéric de Marselaer, chev., sgr de Perck, Elewyt, Herzeaux,
 Opdorp, Oycke, etc., 1635.
 Sire Jérôme Du Quesnoy, chev., 1637.
 Sire Frédéric de Marselaer, de nouveau, 15-9-1638.
 Sire Jérôme Du Quesnoy, de nouveau, 31-8-1639, † en fonction,
 12-9-1639.
 Mess. Balthazar van Laureten, de nouveau, 6-10-1639.
 Mess. Adrien van Bausele, sgr de Bracq, etc., 15-7-1641.
 Mess. Jean van der Thommen, 4-7-1643.
 Mess. Jacques-Philippe de Dongelberghe, sgr de Schavenberghe,
 etc., 1646.
 Messire Léonard van der Noot, sgr de Kieseghem, 1649.
 Messire Jan van den Hecke, 12-9-1650.
 Mess. Léonard van der Noot, de nouveau, 15-7-1652.
 Sire Frédéric de Marselaer, de nouveau, 9-7-1653.
 Sire Charles de Locquenghien, chev., sgr de Melsbroeck, 1654.
 Sire Jacques-Philippe de Dongelberghe, de nouveau, 1657.
 Sire Léonard van der Noot, de nouveau, 26-9-1663.
 Mess. Henri van Eesbeke dit van der Haghen, 1665.
 Sire Antoine Ferdinand de Brouckhoven, baron de Putte, sgr de
 Schrick, Grootloo, etc., 1667.
 Mess. Pierre-Josse d'Armstorff, sgr de Woluwe-Saint-Pierre et de
 Woluwe-Saint-Lambert, 1669.
 Mess. Jacques Pipenpoy, I.U.L., 1670.
 Mess. Pierre-Josse d'Armstorff, de nouveau, 1672.
 Mess. Ferdinand de San-Victor, 1673.
 Mess. Pierre-Josse d'Armstorff, de nouveau, 1674.
 Sire Léonard van der Noot, de nouveau, 3-7-1675.
 Mess. Jacques-Louis Madoets, 1678.
 Sire Léonard van der Noot, de nouveau, 3-7-1679.
 Mess. Jean-Balthazar de Visscher, sgr de Celles (Pont-à-Celles),
 Potte, Schiplaeken, etc., 1681.
 Mess. Georges-Ignace van Eesbeke dit van der Haeghen, de nou-
 veau, 1682.
 Mess. Jean-Balthazar de Visscher, de nouveau, 1683.
 Sire Théodore van Heusden d'Elshout, chev., sgr de Middelswaele,
 Heysselle, etc., 1685.
 Sire Guillaume van Hamme, baron de Stalle et d'Overhem, 1688.
 Sire Jean-Jacques de Broeckhoven, baron de Putte, sgr de Ryt-
 hoven, Lingen, Fontynes, etc., 1694.
 Mess. Florent-Chrétien de Paffenrode, 10-10-1698.

Sire Théodore van Heusden, baron van Heusden, chev., de nouveau, 20-10-1698.
 Mess. Guillaume-François van Paffenrode, 6-7-1700.
 Mess. Jean-Pierre-Ignace Leconte dit d'Orville, 22-6-1707, † 24-3-1709.
 Mess. Michel-Etienne Cano, sgr de Bollines, 30-3-1709.
 Mess. Charles-Léopold de Fierlants, 26-5-1717.
 Mess. Philippe-Adrien de Varick, vicomte de Bruxelles, 1725.
 Mess. Norbert van Assche, 1727.
 Mess. Honoré, baron van der Haeghen, 1730, † 21-2-1731.
 Mess. Chrétien van Paffenrode, 22-2-1731.
 Sire Charles van den Berghe, comte de Limminghe, 12-7-1734.
 Mess. Alex-Oswald de Martigny, sgr de Havenguarde, 12-7-1737.
 Sire Louis-Joseph de Steelant, baron de Perck et d'Elewyt, sgr de Herzeaux, Bergh, Lille, etc., 12-4-1740.
 Mess. Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, sgr du Val, 1742.
 Sieur et Maître Josse t'Kint, 1745.
 Monsieur Jean-Eugène-Nicolas van der Dilft de Borghvliet, 26-1-1746.
 Monsieur Guillaume, comte de Limminghe, 29-9-1747.
 Mess. Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, de nouveau, 1749.
 Mess. Charles-Léopold-Joseph de Moor, 14-12-1752.
 Mess. Guillaume Charliers, sgr de Borghgravenbroeck, 1761.
 Mess. Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, de nouveau, 1766.
 Monsieur Henri-Antoine-Gaspar T'Serclaes, 1772.
 Mess. Ferdinand-Philippe de Beeckman du Vieusart, de nouveau, 23-10-1776.
 Monsieur Ignace, baron van Weerde, 10-8-1779 ; † 7-9-1786.
 Mess. Jacques-François-Benoît Dux, 30-5-1787.
 Mess. Henri-Louis van Halewyck, 1788.
 Sire Simon-François de Valeriola, chev., 1791.
 Mess. Jean-Léopold de Man, 13-4-1793.
 Mess. Antoine-Philippe de Moor, 22-7-1792.
 François-Joseph Janssens, 12-9-1794.

H.C. van PARYS

LE 28 JANVIER 1965,

L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
A ENTENDU UNE CONFERENCE DU BARON DRION DU CHAPOIS

L'orateur avait pris pour sujet le titre d'un de ses ouvrages publiés en 1958 : *La Vocation Européenne des Belges*. A l'origine des travaux qui ont amené M. Drion du Chapois à écrire ce livre, il y eut une inquiétude, une angoisse bientôt un essai de conciliation. D'une part, l'intérêt de la Communauté belge, de l'autre la nécessité de regrouper l'Europe, comment harmoniser deux impératifs également honorables ? L'auteur a cru expédient de reprendre le problème au premières données, autrement-dit de repartir à zéro. Pour ce faire il s'était efforcé de répondre à trois questions : Qu'est-ce que l'Europe ? qu'est-ce la Belgique ? en quoi consiste l'interpénétration des deux entités ?

L'Europe — Gonzague de Reynold dixit — est : physiquement une presqu'île jaillie de l'Asie septentrionale. Moralement : c'est une civilisation. Celle-ci est constituée par un amalgame indivisible dont les composants sont : la sagesse, la mesure, la beauté grecques ; l'ordre et le droit romain ; le mysticisme celtique ; le sentimentalisme, le particularisme et le droit germanique ; enfin la charité chrétienne.

La Belgique, la grande Belgique, s'entend en d'autres mots la communauté bénéluxienne, qu'est-elle donc ? Et l'orateur d'interroger tour à tour la géographie et l'histoire. Je rappelle tout d'abord que la première ne détermine jamais la seconde ; qu'elle engendre un appel, une invitation à quoi l'histoire répond ou ne répond pas. Les avantages que la géographie offre à l'humanité en général, à un groupe humain en particulier, il est toujours libre à la sagesse des hommes de les accepter ; libre aussi à leur folie de les repousser.

Cela dit, où se trouve, se situe la Belgique ? Dans un système harmonieux entre tous constitué par les bassins de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin, du Rhône et du Pô, reliés à souhait par les cols des Alpes. Ce système, la Création en a fait un lieu idéal de rencontre pour les Européens. L'auteur l'a un jour appelé « *l'Europe Médiane* ».

Il était donc dans la nature des lieux que les peuples arrêtés ou installés dans l'Europe Médiane fussent les meilleurs gardiens des caractères européens ; des composants de l'amalgame européens.

Comment ces peuples médians ont répondu à cet appel géographique, l'orateur le dit en invitant l'auditoire à une rapide incursion dans le passé. Partant d'un fait historique, le phénomène des invasions à la chute de l'empire romain, il rappelle une évidence : les régions voisines du *limes* sont justement celles que nous appelons l'Europe Médiane. N'est-ce pas là que la fusion du monde antique et du monde barbare s'est effectuée de la façon la plus complète ? Après cela quatre phénomènes où l'on perçoit les frémissements d'où sortira l'Europe : le phénomène rhodanien ou burgonde ; le phénomène palois ou gôth ; le phénomène scaldéen ou salien qui aboutit

avec Clovis au premier Empire des Francs, enfin le phénomène mosano-rhénan ou carolingien d'où sortira le second Empire des francs, celui de Charlemagne, roi des Francs parce que Duc d'Austrasie, en un mot l'Europe. Après cela, des dislocations, mais la résurgence chronique d'une force que l'orateur appelle la force européenne. Elle se manifeste par une vingtaine de tentatives d'ordre politique, d'initiatives « bourguignonnes ». La Bourgogne à dit Reynold, s'est substituée aux Bourgognes. Elle est non une formation politique mais plus que cela : une idée. L'orateur n'hésite pas à la dilater jusqu'au concept européen.

Cette force étrange et qui se manifeste toujours ou presque chez les peuples médians, nous la retrouvons ailleurs que dans les remous politiques : dans la vie religieuse, dans la vie intellectuelle. Faut-il rappeler les réformes de Gérard de Brogue, de Lorraine, de Cluny ? Faut-il rappeler les trois Renaissances et d'où elles sont parties ? Et l'orateur d'accumuler les exemples.

L'heure est venue de conclure. De cet examen, il résulte que les peuples médians sont ceux qui ont conservé davantage les caractères essentiels de la civilisation européenne ; ceux qui sont les plus européens qui soient.

Seconde conclusion : le peuple belge a sa place parmi eux. Il n'est donc pas exagéré de dire que travailler pour la Belgique, s'est servir l'Europe, et que de servir l'Europe s'est travailler pour la Belgique. En d'autres mots, en aidant au regroupement européen, la Belgique loin de se nuire, suit la voie normale, géographique et historique de son intérêt.

FILIATIONS LIGNAGERES

Un légitime souci d'assurer la conservation, pour eux-mêmes et pour les leurs, de la filiation qui a justifié leur admission dans l'*Association des Descendants des Lignages de Bruxelles*, peut en faire souhaiter à nos Membres la publication.

D'autre part, la mise à la disposition du public de ces filiations facilitera à d'autres personnes la découverte d'ascendances communes leur permettant de se prévaloir elles aussi de la qualité lignagère et d'en obtenir la consécration.

Telles sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration, dans une récente circulaire, a invité ceux de nos Membres qui désirent voir publier dans ce Bulletin leur filiation lignagère, à en aviser le Secrétariat.

Les filiations publiées reproduiront fidèlement les données du Mémoire Justificatif introduit pour l'admission dans notre Association, tel qu'il a été vérifié et admis par la Commission des preuves et le Conseil d'Administration, à l'exclusion de toute donnée étrangère, ainsi que de toute qualification ou titulature sujette à caution.

Les preuves de la généalogie, qui ont été vérifiées degré par degré par la Commission, n'y seront pas reprises, mais on pourra, le cas échéant, pour aider ceux qui chercheraient le fil conducteur pour se rattacher à telle famille, mentionner une étude publiée qui y aurait été consacrée. Cette mention ne signifiera pas pour autant qu'il suffise de se référer à cette étude pour obtenir l'admission, mais seulement que la consultation en sera utile pour la constitution du dossier d'admission.

On trouvera ci-après une première série de filiations lignagères.

N° 1	BRAUN de ter MEEREN	(SERHUYGHS)
2	BRAUN de ter MEEREN	(SLEEUS)
3	LEMAIRE	(SERHUYGHS)
4	SCHEID	(SERHUYGHS)
5	PAUWELS	(SLEEUS)
6	PATERNOSTRE de LA MAIRIEU	(COUDENBERG)

N° 1 BRAUN de ter MEEREN

Maurice BRAUN de ter MEEREN, admis comme descendant du lignage SERHUYGHS le 13 juillet 1962.

- I. Jean PIPENPOY,
Sr de Bossuyt (Relief 17.1.1509) * × Gertrude BOSCH.
- II. Jean PIPENPOY × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- III. Jean PIPENPOY × Elisabeth GOOSSENS.
- IV. Marie PIPENPOY × Jean van CUTSEM.
- V. Zeger van CUTSEM × Barbe WALRAVENS.
- VI. Marie van CUTSEM × Jean OP den BOSCH.
- VII. Jean OP den BOSCH, ° 1700 × Elisabeth van den DAELE.
- VIII. Marie OP den BOSCH, ° 1738 × Englebert-Arnold WAUWERMANS.
- IX. Henri WAUWERMANS, ° 1772 × Françoise BULENS.
- X. Marie-Catherine WAUWERMANS × Augustin-Louis de SMEDT.
- XI. Nathalie-Sidonie de SMEDT, ° 1827 × Louis-Augustin van den KERCKHOVE.
- XII. Léonie-Marie-Charlotte van den KERCKHOVE, ° 1857 × Auguste BRAUN.
- XIII. Maurice-Marie-Thomas BRAUN de ter MEEREN.

* La qualité lignagère des PIPENPOY de Lennik du chef de leur ascendance paternelle a été consacrée par l'admission au Lignage *Serhuyghs* en 1649 de l'avocat Jacques PIPENPOY, fils de Zeger et de Joanna van CUTSEM, petit-fils de Jan PIPENPOY et d'Elisabeth GOOSSENS.

Maurice BRAUN de ter MEEREN, admis comme descendant du lignage SLEEUS le 18 mars 1964.

- I. Cornélis van DIEDEGEM était au lignage SLEEUS en 1469
× Catherine de KEMPENEER.
- II. Elisabeth van DIEDEGEM × Henri van der MEEREN.
- III. Antoine van der MEEREN × Elisabeth BAU.
- IV. Gertrude van der MEEREN × Jean de BECKER dit de WEERT.
- V. Josine de BECKERE dit de WEERT × Jean STROOBANT, fils de Pancrace.
- VI. Pétronille STROOBANT × Jean van CUTSEM.
- VII. Jean van CUTSEM × Marie PIPENPOY.
- VIII. Zeger van CUTSEM × Barbara WALRAVENS.
- IX. Maria van CUTSEM × Jean op den BOSCH.
- X. Jean op den BOSCH × Elisabeth van den DAELE.
- XI. Marie op den BOSCH × Englebert WAUWERMANS.
- XII. Henri WAUWERMANS × Françoise BULENS.
- XIII. Marie - Catherine WAUWERMANS × Augustin - Louis de SMEDT
- XIV. Sidonie - Nathalie de SMEDT × Louis - Augustin van den KERCKHOVE.
- XV. Léonie van den KERCKHOVE × Auguste BRAUN de ter MEEREN.
- XVI. Maurice BRAUN de ter MEEREN × Germaine HYE.



Patrick LEMAIRE, admis comme descendant du lignage SER-HUYGHS le 19 décembre 1961.

- I. Jean AERTS,
° Puers 9.3.1702, † Brux. 4.10.1785 ; anobli 29.9.1771, ×
Brux. en premières noces le 19.4.1729 Marie-Jeanne van
TURENHOUT ; échevin de Bruxelles en 1756.
Seigneur de la terre libre d'Opdorp, admis au lignage Ser-
huyghs le 13 juin 1755 comme descendant de Gilles de
Marselaer, frère de père et de mère d'Adrien de Marselaer,
de son vivant échevin de la ville de Bruxelles en l'année 1475.
- II. Elisabeth-Françoise AERTS,
° 1.4.1753, bp 4.4.1753 à Bruxelles (Sainte-Catherine), ×
Jean-Baptiste-Benoit de COCK.
- III. Anne-Maria-Jeanne de COCK,
° et bp 23 oct. 1769 à Bruxelles (Sainte-Catherine) ×
10.1.1792 Dominique-Francisus STEVENS.
- IV. Paule-Ida-Josèphe STEVENS,
° Bruxelles 4 Messidor an V, × Augustin de SCHAMPHELEER.
- V. Emilie-Caroline de SCHAMPHELEER,
° Bruxelles 23 oct. 1831, × Jacques-Coleta-Jean HYE.
- VI. Paul-Marie-Augustin HYE,
° Gand 26.5.1855, × Marie-Charlotte-Léonie-Josèphe BRA-
BANDT.
- VII. Germaine-Marie-Josèphe HYE,
° Bruxelles 21.1.1885, × Saint-Gilles-Bruxelles 6.11.1919
Maurice BRAUN de ter MEEREN.
- VIII. Geneviève - Marie - Josèphe - Léon - Andrée BRAUN de ter
MEEREN,
° Saint-Gilles-Bruxelles 31 octobre 1920, × Sterrebeek
6.6.1942 Jacques-Albert-Léon-Jules-Ghislain LEMAIRE.
- IX. Patrick-Germain-Auguste-Joseph-Marie-Ghislain LEMAIRE,
° Montigny-le-Tilleul, × 6 juin 1943.

Albert-Félix-Auguste-Marie SCHEID, admis comme descendant du lignage SERHUYGHS le 16 janvier 1962.

- I. Reynier de RONGE, échevin en 1493 × Catherine de DONCKERE.
- II. Marguerite de RONGE × Henri HUJOEL.
- III. Jeanne HUJOEL × Pierre van der VELST.
- IV. Jeanne van der VELST × Bruxelles (Sainte-Gudule) 1543 Jean COCKAERT.
- V. Pierre COCKAERT × Claire de BRAMAKERE.
- VI. Gilles COCKAERT × *ibid.* 1595 Emerentiane van der MEULEN.
- VII. Thomas COCKAERT, ° *ibid.* 1604 × 1633 Charlotte van der HAGHEN.
- VIII. Pierre COCKAERT, ° 1635 × *ibid.* 1673 Jeanne van YSENDYCK.
- IX. Pierre COCKAERT, ° 1678 × 1730 Anne-Catherine van MERSTRAETEN.
- X. Pierre-Jean-Baptiste KOCKAERT, ° 1731 × 1756 Catherine de VLEESHAUWER.
- XI. Philippe KOCKAERT × 1787 Marie-Thérèse MOENS.
- XII. Josse-Jean KOCKAERT × Isabelle-Colette SLOORS.
- XIII. Julien-François KOCKAERT × Julienne-Catherine van SALM.
- XIV. Marie-Isabelle KOCKAERT × 1866 Auguste-Constantin SCHEID.
- XV. Albert-Félix-Auguste-Marie SCHEID × 1913 Marguerite-Marie SMITS.

Sur les *Cockaert*, consulter la généalogie publiée par M. l'abbé W. Brinck, in « Annuaire des familles patriciennes », 1942, pp. 75-120.

René-Joseph-Antoine-Vital PAUWELS, admis comme descendant du lignage SLEEUUS le 4 avril 1963.

- I. Jacques de DONGELBERG, avocat au Conseil de Brabant († 1523) × Marie HUJOEL.
- II. Jacques de DONGELBERG, drossart de Brabant, eut un fils naturel III Jacques de Dongelberg, qui suit.
Le frère de II Jacques, le drossart, était Jean de Dongelberg qui fut admis au Lignage Sleeuws en 1563, et échevin à plusieurs reprises de 1564 à 1573.
- III. Jacques van DONGELBERG eut d'un premier mariage :
- IV. François van DONGELBERG × 1604 Amelberge de GROOTE.
- V. Paul van DONGELBERG × 1628 Josyne van OVERBEECK.
- VI. Marie van DONGELBERG × Matheeus van den BOSSCHE.
- VII. François van den BOSSCHE, ° 1662 × 1682 Cecilia van der BOECHT.
- VIII. Joanna van den BOSSCHE, ° 1689 × 1725 Jacobus MELLO.
- IX. Cecilia MELLO, ° 1727 × 1745 Joannes TRIEST.
- X. Jean-Baptiste TRIEST × 1783 Anne-Cathérine MATTHIEU.
- XI. Jacques-Jean TRIEST († 1881) × Alexandrine-Caroline TENIERS.
- XII. Jean-Marie-Alphonse TRIEST († 1884) × Marie-Thérèse PRUDHOMME.
- XIII. Berthe-Blanche TRIEST × Vital PAUWELS.
- XIV. René-Joseph-Antoine-Vital PAUWELS × Marie-Madeleine BRUNET.

†

Marcel PATERNOSTRE de LA MAIRIEU, admis au Lignage COUDENBERG, le 8 janvier 1963.

- I. Paulus van VOLXEM f. Willem, échevin du Lignage Coudenberg en 1452, × Juffr. Elisabeth DANEELS f. Aerts.
 - II. Petrus de VOLXEM (f. nat. de Paul) × Maria PERREMANS.
 - III. Jean van VOLXEM × Catharina van den TORRE.
 - IV. Adam van VOLXEM × Anna van BUGGENHOUT alias Vos.
 - V. Barbara van VOLXEM × Karel PARYS.
 - VI. François PARYS × Barbara HALFROOSE dit HAVELOOS.
 - VII. François PARYS × Marie SOPHIE.
 - VIII. Anne PARYS × Jean MOSSELMAN.
 - IX. Jean MOSSELMAN × Cornelia van den BRANDE.
 - X. Clara MOSSELMAN × Nicolas SOPHIE.
 - XI. Henri-Nicolas SOPHIE × en secondes noces, Maria BERGER.
 - XII. Adrien-Joseph SOPHIE × Marie-Anne SEGHERS.
 - XIII. Anne-Marie SOPHIE × Guillaume-J. de VADDER.
 - XIV. Adrien-Jh de VADDER × Marie-Jeanne-Theodora NYPELS.
 - XV. Joséphine-Marie-Louise de VADDER × Gérard-Hubert MAURISSEN.
 - XVI. Marie-Antoinette MAURISSEN × Amand-Firmin COUPEZ.
 - XVII. Marie-Antoinette COUPEZ × René PATERNOSTRE.
 - XVIII. Marcel PATERNOSTRE.
-

PRIX « PRO CIVITATE » 1965

Nous croyons utile de signaler à l'attention de nos membres et abonnés que le Centre PRO CIVITATE, créé par le Crédit Communal de Belgique, décerne annuellement deux prix d'histoire, de F 15.000 chacun, qui couronnent le premier un mémoire en langue française, le second un mémoire en langue flamande. Les travaux présentés doivent être inédits, originaux et constituer une contribution importante à l'histoire d'une commune belge. Ils seront basés sur des sources imprimées ou inédites auxquelles il sera systématiquement référé.

La date limite pour le dépôt des travaux (en 3 exemplaires) est fixée au 1^{er} juillet 1965.

Les mémoires couronnés, ainsi que d'autres mémoires distingués par le jury, seront publiés dans la collection Pro Civitate Histoire in-8°.

Il convient de noter que, cette année, le prix d'Histoire sera attribué à l'œuvre d'un non-spécialiste, ne possédant de diplôme ni de candidat, ni de licencié, ni de docteur délivré par une Faculté de philosophie et lettres ou par un Institut y annexé.